



**DÉCEMBRE
2022**

Les groupes d'autodéfense, pompiers pyromanes du Sahel



Mathieu PELLERIN

Centre Afrique
subsaharienne

L’Ifri est, en France, le principal centre indépendant de recherche, d’information et de débat sur les grandes questions internationales. Créé en 1979 par Thierry de Montbrial, l’Ifri est une association reconnue d’utilité publique (loi de 1901). Il n’est soumis à aucune tutelle administrative, définit librement ses activités et publie régulièrement ses travaux.

L’Ifri associe, au travers de ses études et de ses débats, dans une démarche interdisciplinaire, décideurs politiques et experts à l’échelle internationale.

Cette note a été produite avec le soutien de l’Agence française de développement (AFD).



Les opinions exprimées dans ce texte n’engagent que la responsabilité de l’auteur.

ISBN : 979-10-373-0646-3

© Tous droits réservés, Ifri, 2022

Couverture : Maiduguri, Nigeria, 28 novembre 2022 : camp de réfugiés fuyant un conflit armé entre les groupes d’opposition et le gouvernement © Miroslav LaV/Shutterstock.com

Comment citer cette publication :

Mathieu Pellerin, « Les groupes d’autodéfense, pompiers pyromanes du Sahel », *Notes de l’Ifri*, Ifri, décembre 2022.

Ifri

27 rue de la Procession 75740 Paris Cedex 15 – FRANCE

Tél. : +33 (0)1 40 61 60 00 – Fax : +33 (0)1 40 61 60 60

E-mail : accueil@ifri.org

Site internet : ifri.org

Auteur

Mathieu Pellerin est analyste Sahel à International Crisis Group. Il est chercheur associé au Centre Afrique subsaharienne de l'Ifri depuis 2009. Il est spécialiste des dynamiques politiques et sécuritaires au Sahel, en particulier au Mali, au Burkina Faso et au Niger. Il fut également plusieurs années conseiller politique Sahel pour le Centre pour le dialogue humanitaire.

Résumé

Depuis 2012, la prolifération des groupes djihadistes à travers le Sahel monopolise l'attention des autorités. Déjà en difficulté pour assurer leurs services régaliens, les États sont contraints par ces menaces de se retirer progressivement de leurs territoires ruraux périphériques. Les populations se sont alors organisées pour se constituer en pourvoyeurs de sécurité locaux.

Si les entités d'autodéfense communautaires ne sont pas un phénomène nouveau au Sahel, l'apparition du djihadisme armé a fait converger les intérêts de ces groupes objectivement menacés par les djihadistes avec ceux des États rencontrant des limites dans leurs opérations contre-terroristes. Ces derniers sont donc tentés de sous-traiter ces missions régaliennes de sécurité à des acteurs évoluant dans les mêmes terroirs que les djihadistes. Cette dynamique d'externalisation observable dans toutes les zones d'insurrection djihadistes sahéliennes pourrait s'inscrire dans une logique de coproduction de sécurité.

Toutefois, cette production hybride ne s'accompagne pas forcément d'un encadrement formel, légal et coordonné : l'implication armée des groupes d'autodéfense dans les guerres insurrectionnelles en fait également des facteurs aggravant d'insécurité. Entre exacerbation des violences à base communautaire et substitution érodant l'autorité étatique, ces entités d'autodéfense font émerger des formes alternatives de gouvernance armée. Ces exemples sahéliens invitent à interroger le modèle wébérien de l'État ainsi que les modalités de gouvernance locale, à la rencontre des systèmes étatiques, coutumiers et djihadistes.

Abstract

Since 2012 and the proliferation of violence and terrorist networks across the Sahel, jihadist groups have monopolized the attention of authorities. While they were already struggling to provide their sovereign services, these threats have led to the gradual withdrawal of these states from their rural territories. The populations have then organized themselves to become local security providers.

While community self-defense entities are not a new phenomenon in the Sahel, the emergence of armed jihadism has brought the interests of these groups taking up arms into line with those of states facing limitations in their counterterrorism operations. The latter are therefore tempted to subcontract these regalian security missions to actors from these unstable peripheral areas. This outsourcing dynamic, which can be observed in all Sahelian jihadist insurgency zones, could be part of a security co-production logic.

However, this hybrid production is not necessarily accompanied by a formal, legal and coordinated framework: the armed involvement of self-defense groups in insurgency wars also makes them aggravating factors of insecurity. Between the exacerbation of community-based violence and the erosion of state authority, these self-defense entities are giving rise to alternative forms of armed governance. These Sahelian examples invite us to question the Weberian model of the state as well as the modalities of local governance, where state, customary and jihadist systems meet.

Sommaire

INTRODUCTION	6
L'AUTODÉFENSE, UNE HISTOIRE ANCIENNE AU SAHEL.....	7
LA NOUVELLE DYNAMIQUE D'AUTODÉFENSE DEPUIS L'APPARITION DU DJIHADISME ARMÉ AU SAHEL	9
UN FACTEUR D'AGGRAVATION DES INSURRECTIONS DANS LES ZONES RURALES.....	12
EXTERNALISATION OU ÉROSION DE L'AUTORITÉ ÉTATIQUE ?	18
CONCLUSION	25

Introduction

Les violences qui endeuillent le Sahel depuis 2012 ont focalisé l'attention des observateurs sur les groupes djihadistes, principaux acteurs des attaques armées. Ces violences ont conduit au retrait progressif des États d'une partie de leurs territoires ruraux, un retrait avec pour corolaire immédiat de voir les populations prendre leur destin en main et d'organiser des formes locales de vigilance ou d'autodéfense. Ces acteurs sont devenus producteurs de sécurité mais aussi, malheureusement, d'insécurité à tel point que, dans certains espaces, ils supplantent les djihadistes comme première source de violences contre les populations civiles.

Après avoir brièvement passé en revue ces différentes initiatives existantes dans les pays du Sahel, il conviendra d'expliquer comment de solution ils sont souvent devenus un double problème pour les États jusqu'à fin 2021, date à laquelle cette note a été rédigée. Non seulement ils détériorent souvent la cohésion sociale et exacerbent les violences à base communautaire, mais ils se substituent aussi progressivement à l'État, remplaçant, érodant ou partageant son autorité et offrant, aux côtés d'autres groupes armés, des formes alternatives de gouvernement par les armes.

L'autodéfense, une histoire ancienne au Sahel

L'autodéfense n'est pas nouvelle au Sahel. Différentes formes d'autodéfense organisées à l'échelle des communautés existent : les Yan Farauta (chasseurs) et Yan Banga au sein des communautés haoussa du Niger et Nigeria, ou les Dozo du monde mandingue (Burkina Faso, Mali, Côte d'Ivoire ou Guinée) sont des institutions anciennes (parfois sociétés initiatiques), particulièrement structurées et ancrées dans les territoires où ces populations sont majoritaires.

L'histoire des Dozo remonte à Soundiata Keita, le fondateur de l'empire du Mali au XIII^e siècle. Ils restent résolument organisés à l'échelle communautaire même si leur rôle évolue avec le temps. Leurs missions sont également de plus en plus monétarisées, notamment dans le cadre de la sécurisation des zones aurifères au sud du Mali et au Burkina Faso, et au nord de la Côte d'Ivoire. Au nord du Nigeria, les Yan Banga ont également été récupérés pour protéger des réseaux politiques¹. Ceux d'entre eux qui détiennent des armes à feu disposent généralement de fusils artisanaux. Au Burkina Faso, les Koglweogo apparus en 2014 relèvent également de cette catégorie de groupes d'autodéfense organisés à l'échelle locale, s'inscrivant dans l'histoire voltaïque de la formation des Comités de vigilance puis des Comités de défense de la révolution (CDR) formés au temps du président Sankara.

À la faveur de la formation des rébellions politiques au Tchad, au Mali ou au Niger dans les années 1980-1990, une seconde dynamique d'autodéfense a vu le jour. Cette dynamique découlait tout autant de l'engagement de leaders communautaires qui se sentaient menacés par ces rébellions que de la volonté étatique d'appuyer et de s'appuyer sur ces groupes d'autodéfense pour contrer les groupes rebelles.

Au Niger, durant la première rébellion de 1990, le Comité de vigilance de Tassara (CVT) et un groupe d'autodéfense toubou au Niger (dans la région de Diffa) ont été parrainés par l'État pour contrer les rebelles majoritairement touaregs au Niger. Dans la région de Tillabéri, à la même époque, un groupe d'autodéfense peuhl a été constitué pour contrer les Daoussahak à qui ils s'opposaient régulièrement pour l'accès aux zones pastorales sur le territoire malien, ce groupe bénéficiant d'une tolérance des autorités nigériennes pour opérer et se défendre.

1. M. Last, « The Search for Security in Northern Nigeria », Africa, février 2008.

Au Mali, la formation du Mouvement populaire de libération de l'Azawad (MPLA) en 1990 a conduit les autorités maliennes à soutenir l'organisation de groupes d'autodéfense majoritairement issus des communautés sédentaires à Gao et Tombouctou, ce qui donnera lieu à la formation de Ganda Koy. À partir de 2007, pour contrer la rébellion conduite par l'Alliance démocratique pour le changement (ADC), les autorités maliennes ont appuyé la formation d'un groupe armé majoritairement Imghad que certains appelleront « Milice Delta », alors dirigé par le colonel El Haji ag Gamou. En 2009, elles soutiennent également un groupe, Ganda Izo, formés de membres sécessionnistes de Ganda Koy.

La nouvelle dynamique d'autodéfense depuis l'apparition du djihadisme armé au Sahel

Cette dynamique d'armement des communautés n'est pas retombée depuis lors. Dozos, Yan Banga et anciens groupes d'autodéfense se remobilisent sous des formes renouvelées face à la prolifération des groupes djihadistes. L'organisation de certaines communautés à leur défense face à ces groupes rencontre l'intérêt des États qui, incapables de sécuriser leurs territoires ruraux, sont tentés de sous-traiter ces missions régaliennes à des acteurs qui en sont issus. Cette logique d'externalisation pourrait sur le papier s'inscrire dans une logique de coproduction de sécurité.

Dans toutes les zones d'insurrections djihadistes au Sahel, cette dynamique est à l'œuvre. Au nord-est du Nigeria, à partir de juin 2013, les autorités nationales et fédérales de la zone, en commençant par celles du Borno State, lancent les Civilian Joint Task Force (CJTF), composés de chasseurs traditionnels, de Yan Gora, et de volontaires, dont la mission officielle est d'épauler l'armée nigérienne dans la lutte contre Boko Haram². Ce « modèle » se répliquera dans les autres États du Nord-Est, au Cameroun en 2014, au Tchad en 2015, tandis que dans la région de Diffa, de simples « comités de vigilance » non armés seront créés dans certaines communes (comme Toumour) pour des activités de surveillance.

Les résultats initiaux sont encourageants. Les CJTF pallient les insuffisances des forces militaires, fournissent du renseignement plus précis permettant de rendre les opérations plus efficaces et de réduire les bavures de l'armée nigérienne. Au nord-ouest du Nigeria en revanche, la formation des groupes d'autodéfense pour lutter contre le banditisme qui sévit dans les États de Zamfara, Katsina ou du Niger State n'a aucunement ramené la sécurité. Au contraire, comme nous le verrons, ces groupes souvent formés à partir des Yan Banga existants sont à l'origine d'une aggravation de la situation sécuritaire.

Au Burkina Faso, en 2014, l'insurrection qui conduit au renversement du président Compaoré favorise la formation des Koglweogo dans de nombreuses

2. « A Community Security Option: A Comprehensive and Proactive Approach to Counter-Terrorism, Oluwaseun Bamidele », *The Journal for Deradicalization*, n° 7, 2016 ; « Gardiens du lac Tchad : les groupes d'autodéfense face à Boko Haram », Rapport n° 244, International Crisis Group, 23 février 2017.

régions du pays. En l'absence de menace armée organisée à cette époque dans le pays, la mission première des Koglweogo est de lutter contre le banditisme rural et urbain. Nombre d'anciens bandits se reconvertissent pour rejoindre ce qui est alors appelé officiellement des « initiatives locales de sécurité ».

Leur efficacité est reconnue de tous et certaines régions comme le Centre-Nord ou l'Est, qui abritaient des réseaux de plus en plus organisés de bandits armés, voient leur sécurité considérablement renforcée³. Cette efficacité les rend incontournables dans la gestion des espaces ruraux, toutefois, ces structures s'arrogent, en sus de prérogatives de police, des prérogatives de justice (amendes, châtiments physiques, etc.) ou de prélèvement de taxes illégales (sur les marchés par exemple).

Au Mali, en 2016, les autorités dans les régions de Mopti et Ségou entreprennent informellement de solliciter le concours de pisteurs pour contrer l'insurrection djihadiste de la katiba Macina, apparue un an plus tôt. Ils sont souvent d'anciens militaires ou des individus issus de la confrérie des chasseurs Dozo. L'un d'eux, Théodore Somboro, particulièrement actif et qui assistait et renseignait les Forces armées maliennes (FAMA) dans la plupart des opérations est tué par les djihadistes en représailles à une opération des FAMA ayant conduit à la mort d'un chef d'Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI). Juste avant sa mort, Somboro diffuse un audio dans lequel il appelle les communautés non peuhles à se dresser contre les terroristes.

Dans le sillage de son décès, Dana Ambassagou est créée avec pour mandat assumé de protéger la communauté Dogon de la zone exondée, récupérant d'anciens miliciens de Ganda Koy et Ganda Izo, dont le futur chef d'état-major du groupe, Youssouf Toloba lui-même⁴. Dans les cercles de Djenné et Ténenkou (région de Mopti) et celui du Macina (Ségou), le développement des groupes djihadistes suscite l'inquiétude des communautés locales dont les Bambara qui sollicitent (et financent) la protection des Dozo à partir de 2016.

L'État malien saisit l'opportunité de s'appuyer sur Dana Ambassagou et les Dozo bambara à des fins contre-insurrectionnelles, à travers des patrouilles communes et des échanges de renseignement⁵. Plus informellement, l'État malien aurait appuyé ces groupes sur le plan logistique et probablement en matière d'armement même s'il n'existe à ce jour aucune preuve formelle établie⁶.

3. Une étude de 2018 révèle une appréciation positive de l'action des Koglweogo, oscillant entre 79 et 90 % au Centre, Centre-Ouest, à l'Est et dans les Hauts-Bassins. « Rapport d'enquête sur la sécurité pilotée par les communautés au Burkina Faso : les Koglweogo », ASHA, septembre 2018.

4. « Combien de sang doit encore couler ? », Human Rights Watch, 10 février 2021.

5. « Report of the International Commission of Inquiry for Mali », Commission d'enquête internationale pour le Mali, 19 juin 2020.

6. Youssouf Toloba a officiellement reconnu que Dana Ambassagou était lié à un accord avec l'ancien Premier ministre Soumeylou Boubeye Maiga. Entretien avec Youssouf Toloba, *Nord-Sud Journal*, 4 mai 2020.

Au nord du Mali, l'État a pérennisé depuis 2012 la stratégie éprouvée de soutien à des groupes armés à base communautaire, dans la continuité de l'appui apporté à la milice Delta en 2007. Le même noyau construit autour du Général Gamou sera à l'avant-garde du Groupe d'autodéfense des touaregs Imghad et alliés (GATIA), officiellement formé en mai 2014, et soutenu (y compris militairement) par l'État malien, aux côtés d'une branche du Mouvement arabe de l'Azawad (MAA), pour constituer la Plateforme⁷. Elle permet à l'État malien de faire contrepoids à la Coordination des mouvements de l'Azawad (CMA) à la fois militairement sur le terrain mais aussi à la table des négociations dans le cadre de la signature, puis de la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali signé à Alger en juin 2015.

Le Niger a empêché la formation de groupes d'autodéfense jusqu'à 2020. En 2016, la tentation des Peuhls et des Arabes Mahamides de la région de Diffa de se constituer en groupes d'autodéfense divise parmi les autorités nationales. Certains soutiennent une telle initiative pour contrer Boko Haram, mais le président l'interdit, craignant d'éventuelles représailles d'ordre communautaire, et met fin à cette entreprise⁸. En 2018, dans la région de Tillabéri, l'État décide d'appuyer logistiquement et de coordonner ses opérations militaires avec le GATIA et le Mouvement pour le salut de l'Azawad (MSA), groupes armés maliens alors en guerre avec l'État islamique au Grand Sahara (EIGS). L'EIGS compte alors pour noyau combattant des Peuhls issus de la tribu Tolébé qui s'étaient constitués en groupes d'autodéfense pour se défendre face aux Daoussahak⁹.

Dans tous ces contextes, la formation et/ou le soutien à des groupes d'autodéfense répond aux limites éprouvées par les États dans leurs opérations contre-terroristes. Externaliser la guerre contre-insurrectionnelle constitue à court terme une solution plus ou moins efficace, reposant sur la mobilisation de communautés locales qui ont pour elles de connaître les populations, le terrain, et pour certaines, d'être déjà organisées et/ou rompues au maniement des armes.

C'est le cas des Dozo, mais aussi de certains groupes d'autodéfense ayant recruté d'anciens militaires, mercenaires, miliciens ou même bandits. Les Koglweogo ont ainsi intégré beaucoup de bandits qu'ils avaient pour vocation de combattre. Toutefois, l'efficacité immédiate de ces groupes est à mettre en balance avec leurs impacts indésirables à moyen et long termes.

7. Différentes sources, membres des groupes armés au Nord, ont confirmé en 2017 et 2018 que le GATIA a reçu des équipements militaires de la part de l'État malien.

8. « Gardiens du lac Tchad : les groupes d'autodéfense face à Boko Haram », *op. cit.*

9. R. Carayol, « Nord-Tillabéri : les éleveurs pris au piège du djihad armé », *Orient XXI*, 18 décembre 2019.

Un facteur d'aggravation des insurrections dans les zones rurales

L'implication armée des groupes d'autodéfense dans les guerres insurrectionnelles n'a amélioré la sécurité dans aucune des zones citées. Elle a même eu pour effet d'aggraver celles-ci dans la majorité des cas recensés. Dans les quatre pays, c'est en grande partie la communauté peuhle qui se retrouve surexposée aux violences de ces groupes dont ils sont exclus, sur la base de suspicions de leur proximité avec les groupes djihadistes. Les violences que les groupes d'autodéfense commettent contribuent à autoréaliser la prophétie, au sens où les populations ciblées par ces groupes cherchent alors à s'en protéger en se tournant vers les groupes djihadistes¹⁰.

L'engagement des CJTF au nord-est du Nigeria est celui sur lequel nous serons le plus rapide, faute de connaissance empirique suffisante du Borno State, et parce que la littérature existante au sujet de leur engagement n'émet pas de jugement tranché. En dépit de leur rôle manifeste dans la libération de Maiduguri et de leur contribution générale à la sécurité dans les États du Nord-Est, les CTJF ont connu des dérives miliciennes au regard de leur implication dans des rackets, des enlèvements, des destructions de biens et des opérations d'extorsion conduites de concert avec l'armée nigériane¹¹.

Une autre recherche rapporte des cas d'abus sexuels, une implication dans le trafic de drogues, le recrutement d'enfants (en dépit d'une amélioration certaine¹²), ou une pression exercée contre les populations déplacées. Des cas de règlements de compte personnels, sous couvert de lutte contre le terrorisme, ont aussi été recensés¹³. Ces événements conduisent à un retournement progressif de l'opinion publique contre ces

10. M. Pellerin, « Les violences armées au Sahara : du djihadisme aux insurrections ? », *Études de l'Ifri*, Ifri, novembre 2019.

11. I. Umara, J. Kennedy et T. Ikyase, « Civilian Joint Task Force (CJTF) and Boko-Haram Insurgency in Nigeria: Understanding the Activities of (CJTF) in Minimizing Boko-Haram Threat in the Northeastern Geo Political Zone », *Scholars Journal of Arts, Humanities and Social Science*, 2018.

12. « Nigeria : démobilisation de près de 900 enfants soldats luttant contre Boko Haram », *Le Figaro*, 10 mai 2019.

13. Center for Civilians in Conflict, « Nigerian Community Militias: Toward a Solution », novembre 2019.

CTJF¹⁴, conduisant sporadiquement à des manifestations publiques réclamant leur dissolution¹⁵.

Toutefois, contrairement aux autres initiatives de formation de groupes d'autodéfense au Mali, au Burkina Faso et au Niger, les CJTF n'ont pas de coloration communautaire particulière et sont issus des différentes communautés des États du Nord-Est. Cela constitue probablement un rempart face aux violences à base communautaire qui ont été observées dans ces autres pays à la faveur de l'engagement de ces groupes. C'est notamment ce qui s'est produit au nord-ouest du Nigeria, où la formation des Yan Sakai parmi les populations Haoussa en 2009 pour contrer les groupes de bandits qui ciblaient les communautés a donné lieu à des violences perpétrées contre les civils peuhls¹⁶.

Cette dynamique a enclenché des règlements de compte et représailles qui se poursuivent aujourd'hui et expliquent très largement la gravité de la situation dans cet espace. Afin d'obtenir la démobilisation de certains groupes, certains États comme l'État de Zamfara ont dissous ces Yan Sakai (avant de les réhabiliter sous une autre forme en 2022), tandis que d'autres, comme le Niger State, continuent d'afficher un soutien déterminé à ces groupes.

Au Burkina Faso, la dynamique de création des Koglweogo explique largement que ces acteurs soient *in fine* devenus tout autant des acteurs de la violence que de sécurisation des zones rurales. Étant l'émanation des populations des terroirs d'où ils émergent, ils sont en majorité Mossis du Centre-Nord et plateau central qui constitue le berceau historique de cette communauté. Toutefois, des Koglweogo essentiellement mossis ont également été mis en place dans des zones où ils sont historiquement minoritaires à l'instar de la province du Soum. Les Peuhls n'ont que très rarement été membres de ces groupes, à la fois parce qu'ils étaient très réticents mais aussi parce qu'ils en étaient souvent *de facto* exclus.

À la faveur du développement de l'insurrection djihadiste dans le Soum, la méfiance puis l'hostilité ouverte envers la communauté peuhle s'est progressivement installée parmi les autres communautés, en particulier les Mossis, mais aussi les Fulsé dans le Soum et la région du Centre-Nord. Ces communautés ont sollicité l'appui des Koglweogo pour lutter contre ces groupes djihadistes, ce qui a été fait au Centre-Nord, avec pour centre

14. U. Lawal Yusuf, « Community Perception of the Role of Civilian Joint Task Force (CJTF) in Resisting Boko Haram Culture of Violence in Borno State, Nigeria », Université de Maiduguri, mars 2020.

15. « Nigeria : les populations protestent contre une milice anti-Boko Haram », Deutsche Welle, 1^{er} juillet 2019.

16. M. Ahmed Rufai, « Vigilante Groups and Rural Banditry in Zamfara State: Excesses and Contradictions », *International Journal of Humanities and Social Science Invention*, vol. 7, n° 6, juin 2018 ; M. Umar Nadama, « Armed Banditry and Internal Security in Zamfara State », *International Journal of Scientific & Engineering Research*, vol. 10, n° 8, 2019. Sur la situation actuelle, voir O. Anyadike, « The Longshot Bid to End Rampant Banditry in Nigeria's Northwest », *The New Humanitarian*, 18 janvier 2021.

névralgique les Koglweogo de Boulsa, les premiers à s'engager dans la lutte antiterroriste¹⁷.

La lutte antiterroriste a donné lieu à de nombreux abus commis contre des civils, dont le massacre de Yirgou le 1^{er} janvier 2019 est le point d'orgue. Il survient après une multitude d'arrestations, de violences, d'exécutions et de kidnapping entre djihadistes et Koglweogo, les premiers étant accusés d'être peuhls, les seconds d'être mossis. Ces abus perpétrés par les Koglweogo sont cumulativement à mettre sur le compte de l'impréparation de ces groupes à de telles missions, de l'amalgame fait entre Peuhls et djihadistes, mais aussi au fait que les Koglweogo ont été les instruments armés de règlements de compte à base communautaire.

Dans une précédente analyse, nous avons mis en lumière ces règlements de compte souvent liés au contrôle des ressources, que ce soit l'or artisanal à Baraboule (Soum), le contrôle des terres dans plusieurs localités du Soum et du Centre-Nord, ou bien l'occupation concurrentielle de zones réservées à l'élevage à Gorgadji¹⁸. L'instauration d'une mécanique de la violence où des communautés fortement polarisées multiplient les actions de représailles par l'entremise de groupes armés auxquels elles s'adosent progressivement est propice à l'exacerbation des insurrections existantes.

Pour nombre de civils issus de la communauté peuhle, mais aussi de la communauté touarègue dans l'Oudalan, la recherche de protection auprès des groupes djihadistes s'est progressivement imposée à partir de 2019. Pour ceux ayant perdu des proches dans cet engrenage des violences, le ralliement à ces groupes est devenu un moyen de se venger¹⁹.

À l'est du Burkina Faso, la même dynamique s'est enclenchée à partir de fin 2019 avec la mise en place des Volontaires pour la défense de la patrie (VDP)²⁰. Jusqu'à 2019, les Koglweogo, majoritairement Gourmantchés et fidèles à un notable, Django, dans cette région²¹, s'étaient tenus à l'écart de la lutte antiterroriste au motif qu'ils n'étaient ni préparés ni soutenus pour cela, mais aussi parce que de nombreux combattants issus de la communauté gourmantché étaient déjà engagés aux côtés des groupes djihadistes.

17. « Burkina Faso : sortir de la spirale des violences », Rapport n° 287, International Crisis Group, février 2020.

18. *Ibid.*

19. *Ibid.* Voir aussi M. Pellerin, « Entendre la voix des éleveurs au Sahel », RBM, juillet 2021.

20. Pour plus d'éléments à propos de la mise en place des VDP, voir A. Tisseron, « Une boîte de Pandore. Le Burkina Faso, les milices d'autodéfense et la loi sur les VDP dans la lutte contre le jihadisme », Friedrich-Ebert-Stiftung, mai 2021.

21. Voir entretien de Moussa Thiombiano alias Django avec LeFaso.net, 22 janvier 2019, disponible sur : <https://lefaso.net>.

Toutefois, en 2019, des dissidences surviennent parmi des Koglweogo, notamment certains Mossis soutenus par les Koglweogo de Boulsa qui cherchent à y exporter la guerre contre le terrorisme²². Dans la province du Gourma, les bases de Nagré, Koaré, Natiaboani et Tanwalbougou deviennent de nouveaux bastions Koglweogo engagés dans la lutte contre le terrorisme.

Selon le même schéma de stigmatisation et d'amalgame frappant la communauté peuhle, plusieurs violences sont perpétrées contre des civils de cette communauté fin 2019. La mise en place des VDP début 2020 formalise et légitime l'action de ces groupes, et c'est dans ce contexte que survient le massacre de Tanwalbougou en mai 2020²³. Aujourd'hui, les populations peuhles ont été chassées de ces différents bastions majoritairement mossis et, dans une moindre mesure, gourmantchés. Ils constituent paradoxalement autant une solution sécuritaire immédiate, tant ces bases de VDP sont devenues essentielles au maillage sécuritaire mis en place par l'État dans les régions, qu'un facteur d'exacerbation des violences à moyen terme, parce que les VDP, en ostracisant la communauté peuhle, aggrave les facteurs sur lesquels les groupes armés prospèrent.

Au Mali, les groupes d'autodéfense, tant au centre qu'au nord du Mali, ont également contribué à aggraver les dynamiques insurrectionnelles. Au centre du Mali, la création de Dana Ambassagou et la mobilisation des Dozo de la zone inondée survenues dans un contexte de forte polarisation communautaire opposant les Peuhls aux communautés sédentaires Dogon et Bambara, se sont traduites par une multiplication des violences à base communautaires, y compris des massacres de grande ampleur à partir de 2016 : Malémana en 2016, puis Kologon, Ogossagou 1 et 2, Dioura, Sobane Da en zone exondée²⁴. Les conséquences ont été semblables à ce qui a été décrit au Burkina Faso, à savoir que chacune communauté est devenue largement otage des groupes armés auxquels elles s'adossaient pour assurer leur sécurité.

À partir de 2019, des groupes d'autodéfense peuhls ont été mis en place. Leur formation, longtemps refusée par la katiba Macina qui souhaitait garder un monopole de la lutte armée et éviter de basculer dans des guerres intercommunautaires, a finalement été tolérée par les djihadistes tant la pression exercée par les communautés était forte en ce sens. Groupes djihadistes et groupes d'autodéfense peuhls opèrent souvent côte à côte, au point qu'il est parfois difficile de faire la différence entre eux²⁵.

22. Entretiens avec des ressortissants de l'Est, Ouagadougou, mai 2021.

23. « Burkina Faso : douze détenus, suspectés de terrorisme, meurent en cellule », RFI, 14 mai 2020.

24. « We Used to Be Brothers. Self-Defense Group Abuses in Central Mali », Human Rights Watch, 2018 ; « Combien de sang doit encore couler ? », Human Rights Watch, 10 février 2021.

25. « Enrayer la communautarisation de la violence au centre du Mali », Rapport n° 293, International Crisis Group, 9 novembre 2020.

Les autorités, conscientes de l'inefficacité de leur appui initial apporté à Dana Ambassagou en zone exondée, ont entrepris dès 2016 d'initier des processus de DDR en vue de désengorger les rangs de la katiba Macina et de freiner son recrutement. Ces processus – qui ne se sont pas véritablement matérialisés jusqu'ici – ont surtout consisté à coopter certains leaders peuhls dont l'agenda était de laisser penser à l'État qu'ils constituaient une alternative aux djihadistes pour « représenter » la communauté peuhle. Hama Founé, ancien combattant du Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA), et surtout Sekou Bolly, inscrivent leur action dans un tel agenda.²⁶

L'analyse se veut globale, mais elle souffre toutefois de nombreuses exceptions. Les groupes djihadistes recrutent évidemment au sein de toutes les communautés, tandis qu'un nombre croissant de Dogons, de Bambara et d'autres communautés sédentaires du centre du Mali refusent d'être otages des groupes d'autodéfense et préfèrent négocier directement des accords de paix avec les djihadistes.

Au Niger, la coalition antiterroriste mise en place en 2018 et qui a duré jusqu'à 2019 a causé plus de problèmes qu'elle n'en a résolus. Si le MSA et le GATIA ont sans doute ciblé des combattants de l'EIGS – ils ont par exemple récupéré le véhicule de l'armée américaine pris lors de l'embuscade de Tongo Tongo – leurs combattants ont également été guidés par un agenda communautaire qui a conduit à de nombreux abus²⁷.

Plusieurs tueries perpétrées contre des civils peuhls ont même aggravé les choses en poussant des membres de tribus peuhles jusqu'alors peu engagées au sein de l'EIGS à rejoindre ce groupe : les Gorgabé et les Bororo²⁸. Certaines autorités nigériennes autant que les militaires françaises reconnaissent que les conditions ayant présidé à la mise en place de cette coalition ne garantissaient pas que de tels abus soient évités. La partialité communautaire des combattants du MSA et du GATIA a été minimisée, voire occultée. Ces violences ont en réalité aggravé la crise dans cet espace²⁹.

Une nouvelle dynamique a vu jour début 2021. La fragilisation (relative) de l'EIGS dans le Gourma malien et burkinabé a déplacé le champ de gravité du groupe plus à l'est, poussant le groupe jusqu'au nord de la région de Tahoua. Cette progression ne s'est pas faite sans résistance des communautés locales. Les Arabes de Tassara, qui n'ont jamais complètement déposé leurs

26. Voir O. Dubois, « Mali : la guerre dans un imbroglio de milices », *Le Point*, 2 mars 2019.

27. Le MSA et le GATIA sont membres de la Plateforme, un regroupement des mouvements armés considérés comme proches de l'État malien. Ils évoluent dans les régions de Gao et de Ménaka, zone d'influence de l'EIGS, avec qui ils sont opposés. Une coalition s'est formée en 2017 et 2018 entre eux, Barkhane et l'État Niger pour combattre l'EIGS.

28. Entretien de l'auteur à Niamey, 2019 et 2020.

29. Voir L. Raineri, « Explaining the Rise of Jihadism in Africa: The Crucial Case of the Islamic State of the Greater Sahara », 22 octobre 2020.

armes du temps où ils ont été constitués en CVT, se sont opposés fin 2020 début 2021 à l'EIGS, refusant en particulier de s'acquitter du paiement de ce que l'EIGS présente comme étant la *zakat*³⁰.

Plusieurs accrochages les ont opposés à l'EIGS, mais la dynamique de militarisation du côté des Arabes a été avortée parce qu'ils ont conclu des trêves en mars 2021. Les mêmes raisons, à savoir le refus de s'acquitter de la *zakat*, mais aussi le refus de voir des jeunes être enrôlés au sein de l'EIGS, ont poussé les communautés *zarma* de certains villages de Ouallam et Banibangou à Tillabéri d'une part, et des tribus touarègues *izawitan* et *ifokaritan* au nord de Tahoua d'autre part, à s'organiser militairement pour se protéger contre l'EIGS. Cela a conduit à plusieurs massacres de très grande ampleur contre les civils issus des villages ou campements d'appartenance des leaders de cette initiative : les massacres de Tchiomabangou et Zaroumadarete le 2 janvier (faisant plus de 100 morts *zarma*), celui de Banibangou mi-mars (faisant 64 morts *zarma*) et celui de Tilia le 21 mars (faisant 144 morts *izawitan*).

Ces massacres procèdent de la même logique pour l'EIGS : celle de tuer dans l'œuf les tentatives de création de groupes d'autodéfense, y compris en terrorisant les communautés pour les en dissuader. Ces massacres ont sérieusement affecté la cohésion communautaire qui prévalait dans le Grand-Ouest du Niger : les tensions entre Peuhls et Daoussahaks, on l'a dit, sont anciennes, de même que celles entre Peuhls et Zarmas, qui ont occasionné de violents affrontements localisés de 2007 à 2009 en particulier³¹. Le risque de voir le Niger basculer dans un engrenage de violences à base communautaire est réel et il est peu probable que Niamey parvienne à réfréner toutes les tentatives de formation de groupes d'autodéfense. Plus au sud, dans la région de Maradi, les autorités nigériennes accompagnent de fait leur formation dans le département de Madarounfa afin de contrer le vol de bétail et les kidnappings perpétrés par des bandits le long de la bande frontalière avec le Nigeria³².

30. Entretien avec un ressortissant de Tassara, Niamey, mai 2021.

31. Voir G. Zakara, A. Sani, H. Abarchi et A. Kadri, « Les violations collectives des droits humains fondamentaux. Cas des régions de Tillabéri et Dosso », Rapport 12, IWGIA-AREN, 2011.

32. « Sud-Ouest du Niger : prévenir un nouveau front insurrectionnel », Rapport n° 301, International Crisis Group, avril 2021.

Externalisation ou érosion de l'autorité étatique ?

Dans la totalité des cas, ces groupes d'autodéfense ont constitué des opportunités d'externalisation de la sécurité, selon des modalités différentes. Au Niger, les autorités s'accommodent de l'existence de ces groupes d'autodéfense ou cherchant à limiter leur expansion. Au Nigeria, au Mali ou au Burkina Faso, l'État tente de les utiliser, de les appuyer voire, au Burkina Faso, de les formaliser à travers la mise en place des VDP.

Il est toutefois difficile d'y voir des stratégies de sécurité co-produites et ayant fait l'objet d'une réflexion nationale à grande échelle étant entendu que ces différents mécanismes échappent à tout cadre légal. Les modalités de déploiement des Koglweogo ne respectent pas les textes en matière de gouvernance du secteur de la sécurité conçus progressivement depuis 2005, et notamment le décret de 2016 qui porte définition des modalités de participation des populations à la mise en œuvre de la police de proximité.

L'opérationnalisation des VDP ne respecte pas davantage ce que la loi régissant le statut des VDP, votée début 2020, prévoit³³, à telle enseigne que le gouvernement a reconnu officiellement en juin 2021 qu'il y avait des VDP officiels et des VDP officieux. Au Mali, les stratégies d'externalisation *via* les milices existantes ne s'inscrivent aucunement dans le cadre d'une réflexion globale en matière de gouvernance du secteur de la sécurité. La question se posera de savoir si l'éventuelle dissolution (effective) des groupes armés (y compris « rebelles ») permettra à terme de co-construire un modèle de sécurité communautaire. Au Niger, les initiatives récentes mentionnées ne découlent pas, là encore, de l'architecture de sécurité pensée par les autorités nationales et dont la base est articulée autour des comités locaux de sécurité.

Les États n'étant pas en capacité de tenir leurs zones rurales, ils n'exercent qu'un contrôle très limité sur ces groupes qui dévient souvent de leurs objectifs premiers. L'implication dans des filières de criminalité organisée – à commencer par le vol de bétail au centre du Mali et dans différentes régions du Burkina Faso, les règlements de compte à base communautaire pouvant donner lieu à abus massifs contre les droits humains, le recours à la torture et l'exercice de fonctions régaliennes constituent autant de dérives qui, lorsqu'elles entachent la réputation des

33. Voir A. Tisseron, « Une boîte de Pandore. Le Burkina Faso, les milices d'autodéfense et la loi sur les VDP dans la lutte contre le jihadisme », *op. cit.*

autorités, poussent celles-ci à devoir prendre leurs distances vis-à-vis de ces groupes, ou bien à tenter de les reprendre en main comme ce fut le cas lors de l'arrestation du chef Koglweogo de Boulsa en 2019³⁴.

Ces prises de distance ne sont généralement pas totales tant ces groupes leur sont devenus indispensables en matière de lutte antiterroriste, mais elles suffisent à tendre les relations avec l'État et à faire naître un discours de rupture avec l'ordre étatique. Les relations entre Dana Ambassagou et le gouvernement reflètent cette évolution. L'implication présumée de Dana Ambassagou dans plusieurs massacres depuis 2018 oblige l'État à la fermeté, ciblant à plusieurs reprises Dana Ambassagou et prononçant même en 2020 la dissolution du mouvement³⁵.

Ces mesures ont une dimension surtout symbolique, au sens où l'État n'a *de facto* ni les moyens ni intérêt à dissoudre effectivement un mouvement armé sur lequel il continue officieusement de compter pour fragiliser la katiba Macina. En retour, le chef d'État-major de Dana Ambassagou, Youssouf Toloba, a menacé à maintes reprises de s'allier aux groupes armés rebelles et djihadistes si l'État venait à rompre ses engagements auprès d'eux³⁶. L'État malien se retrouve prisonnier d'une alliance dérangeante, dont l'efficacité sur le terrain est toute relative, mais à laquelle il reste attaché afin d'éviter que ces hommes en armes ne finissent par se retourner contre l'État et ainsi aggraver l'ampleur de la menace³⁷. Depuis 2022 et l'arrivée du groupe Wagner, les relations semblent à nouveau s'intensifier entre Dana Ambassagou, Wagner et l'État dans le cadre d'opérations conjointes qui s'accompagnent souvent d'abus perpétrés contre les populations civiles.

Le Burkina Faso est actuellement exposé au même scénario, à la nuance près que l'État a assumé fin 2019 de s'appuyer sur les Koglweogo pour formaliser cette relation partenariale à travers la création des VDP. La formation des VDP à l'échelle de chaque commune sur la base du volontariat a créé un engouement réel qui a amplifié le phénomène Koglweogo et rendu l'État encore plus dépendant de ces groupes de civils (désormais formés et équipés par l'armée) pour lutter contre les groupes djihadistes.

Depuis début 2021, les VDP se retrouvent même en première ligne face à ces groupes, alors que les Forces de défense et de sécurité limitent leurs sorties, en dépit d'une reprise des opérations militaires à partir de mai 2021. Cette situation engendre une colère manifeste parmi plusieurs groupes de VDP qui dénoncent l'abandon dont ils sont victimes de la part

34. « Arrestation du chef koglweogo de Boulsa : Boureima Nadbanka en liberté provisoire », Aouaga.com, 5 février 2020.

35. « Au Mali, le gouvernement dissout la milice 'Dana Amassagou' », BBC, 24 mars 2019.

36. « Abandon des populations du Centre : Toloba lance un ultimatum de 15 jours aux autorités », Info Matin, 2 octobre 2020.

37. Voir O. Dubois, « Mali : voyage en Pays Dogon au cœur de Dan Na Ambassagou », *Le Point*, 11 mars 2021.

de l'État et menacent ouvertement de déposer définitivement les armes. Des audios diffusés en 2021 par des VDP du Loroum (Nord), de Boulsa (Centre-Nord) et de Tanwalbougou (Est) attestent de cette réalité³⁸.

Dans certaines régions comme le Centre-Nord ou l'Est, la dépendance de la sécurité aux VDP est telle que leur démobilisation pourrait mettre en péril la sécurité de toute leur région. Aujourd'hui, les autorités hésitent sur l'utilisation qu'il convient de faire de VDP : limiter leurs actions et sanctionner leurs dérives sous le président Damiba, en recruter davantage et compter davantage sur eux aux côtés des forces armées sous le président Traoré.

Au même titre que les groupes d'autodéfense au Mali, ces VDP sont devenus autant une nécessité qu'un problème. Parce qu'ils sont (souvent, pas toujours) une source d'exacerbation des violences rurales, comme nous l'avons analysé précédemment, leur présence peut être un obstacle à la paix locale : leur démobilisation est alors réclamée comme condition préalable à la paix locale que ce soit par les groupes djihadistes en premier lieu, mais aussi parfois par les communautés.

C'est dans ce contexte que les trêves locales ont été conclues en 2021 à Thiou (Nord) ou à Pobé Mengao (Soum). Au Mali, à Koro et Bankass, Dana Atem, groupe dissident de Dana Ambassagou, a accepté de s'engager dans des trêves similaires. Cette dynamique présente autant d'avantages que d'inconvénients : elle permet certes de rétablir la sécurité localement, et donc aux populations de circuler librement et de mener leurs activités économiques, mais elle met en danger la sécurité des États sur le plan national étant donné que ces États sont toujours en guerre avec les groupes djihadistes.

Le développement d'un mode de gouvernance alternatif

Ces groupes armés ne cantonnent pas leurs actions au seul secteur de la sécurité. Ils développent un système de gouvernance encore largement erratique mais se substituent à l'État. Le rôle de ces groupes armés a été initialement pensé dans le cadre d'une gouvernance de la sécurité « hybride » où le monopole de la violence légitime n'est plus l'apanage de l'État³⁹. Dans le centre du Mali, au nord-est du Nigeria et dans différentes régions du Burkina Faso, les groupes d'autodéfense s'arrogent des prérogatives régaliennes et gouvernent des territoires. Au nord-est du

38. Audios écoutés et traduits par l'auteur.

39. Selon Robin Luckham, « la notion d'hybridité incite à se pencher sur la façon dont les acteurs, les normes et les réseaux non étatiques concurrencent ou, au contraire, complètent le périmètre d'intervention des institutions étatiques et des cadres légaux dans des environnements stables ou conflictuels ». Entretien de N. Bagayoko-Penone, E. Hutchful et R. Luckham, « Hybridité et gouvernance de la sécurité en Afrique », *Afrique contemporaine*, n° 260, 2016.

Nigeria, les CTJF deviennent des autorités auxquels les civils se réfèrent en cas de délits et crimes mineurs.

De gardiens de la brousse, ils sont devenus maîtres de leurs terroirs, étendant continuellement leurs prérogatives dans des domaines régaliens : fiscalité, sécurité, défense, justice. D'abord utilisés par les États, ils finissent par supplanter les représentations locales de ces États et définissent leurs propres modes de gouvernements⁴⁰.

Il ne faudrait toutefois pas appréhender l'engagement de ces groupes d'autodéfense comme l'expression d'une dynamique organisée et homogène destinée à remplacer les États. Les groupes d'autodéfense, dans la très grande majorité des cas, souffrent d'un déficit d'autorité hiérarchique, ce qui tient soit à la nature même de ces groupes – mis en place à l'échelle locale –, ou aux divisions qui peuvent les tirailler. Au Burkina Faso, derrière l'appellation Koglweogo, et aujourd'hui VDP, se cachent une multitude d'initiatives locales de sécurité qui répondent à des logiques locales et à des commandements locaux. Comme le précisent Romane Da Cunha Dupuy et Tanguy Quidelleur, « les institutions Koglweogo s'appuient sur les découpages administratifs et les logiques sociopolitiques préexistantes⁴¹ ».

Évidemment, ces groupes d'autodéfense peuvent parfois rentrer en concurrence et ne pas alors œuvrer dans le même sens. C'est en particulier le cas des Dozo et des Koglweogo dans le Grand-Ouest du Burkina Faso⁴², même si la formation des VDP a (très artificiellement) rapproché ces acteurs. Au Mali, Dana Ambassagou n'est plus le mouvement unifié autour de la communauté Dogon qu'il pouvait incarner en 2016, mais est aujourd'hui traversé par d'importantes lignes de fracture internes. Selon les localités, la relation à l'État peut être collaborative ou au contraire dissidente, tandis que la nature de cette relation s'avère nécessairement changeante selon l'intérêt des parties à avancer ou pas dans la même direction.

À la différence des groupes d'autodéfense, les groupes dits « rebelles » ont une prétention politique plus affichée en matière de gouvernance des territoires qu'ils revendiquent. Au Mali, l'expérience de la Coordination des mouvements de l'Azawad (CMA) à Kidal en témoigne, en particulier à travers l'opération *Asdjar* conduite en 2019 qui régleme certains secteurs de la vie quotidienne à Kidal, en matière spécifiquement de santé, de salubrité et d'ordre publics, de mœurs, de foncier, de sécurité routière et d'accueil des étrangers.

40. Sur le centre du Mali, voir M. Mounkoro, « Au centre du Mali, des groupes d'autodéfense ont remplacé l'État », 25 février 2020. Au Burkina Faso, voir I. Compaoré et H. Bojsen, « Sécurité d'en bas au Burkina Faso *Koglweogo*, gardiens de la brousse, gardiens de la société ? », Cahiers d'études africaines, n° 239, 2020/3.

41. R. Da Cunha Dupuy et T. Quidelleur, « Mouvement d'autodéfense au Burkina Faso. Diffusion et structuration des groupes *Koglweogo* », NORIA, novembre 2018.

42. S. Hagberg, « Performing Tradition While Doing Politics: A Comparative Study of the Dozos and Koglweogos Self-defense Movements in Burkina Faso », *African Studies Review*, 2019.

Le contenu de cette opération a été adopté de manière souveraine par la CMA en se basant officiellement sur la justice des cadis, quitte à heurter l'opinion publique malienne et une partie de la communauté internationale⁴³. Si l'opération a pris fin, son esprit demeure et continue de peser dans l'organisation sociale de la région. Le rapport de la CMA à l'État est ambivalent : bien que reconnaissant l'intégrité territoriale du Mali et jouant le jeu institutionnel national, la CMA consolide une forme d'autonomie de fait non seulement à Kidal mis désormais au-delà en élargissant sa base de soutiens parmi les autres communautés du nord du Mali.

Les groupes djihadistes ont la même ambition de redéfinir les modalités de la gouvernance locale des zones rurales. Dans le centre du Mali, la formation de la katiba Macina a induit de profonds changements dans la régulation des affaires sociétales des régions de Mopti et Ségou. La régulation des systèmes fonciers et de la transhumance, la conservation des ressources (coupe du bois par exemple) et le fonctionnement de la justice en particulier ont été profondément modifiés par la mise en place progressive d'un système fondé sur la charia.

Si ces systèmes se veulent plus « justes » et débarrassés de toute forme de « corruption », ou de « clientélisme » fondé sur des appartenances politiques ou communautaires, la katiba Macina doit nécessairement composer avec des avis divergents en son sein, le compromis ne tenant pas toujours. La contestation de ce mode de gouvernance dans le domaine de la gestion des bourgoutières⁴⁴ est parmi les raisons ayant poussé une partie de ses combattants à rallier l'État islamique en 2020 parce que les éleveurs de la zone exondée s'estimaient lésés par le rôle dévolu aux *jworo*, propriétaires des bourgoutières, de la zone inondée.

L'érection de ces modes de gouvernance pose un certain nombre de questions. La première d'entre elles est la légitimité dont se revendique les groupes armés qui en assument la paternité. Dans un contexte comme celui du Mali, la gouvernance par les armes s'impose aux communautés qui n'ont d'autre choix que de s'en accommoder, tout en œuvrant à influencer positivement sur elle.

Les groupes armés représentant tendanciellement des agendas politiques, religieux, communautaires spécifiques et non inclusifs, leur acceptabilité est nécessairement parcellaire dans une société où ces agendas ne suscitent aucune unanimité. Cela peut aboutir à ce que des groupes revendiquent des formes de gouvernance rivales sur le même territoire. Toutefois, des scénarios de rapprochement entre ces modes de gouvernance pourraient survenir, que ce soit à travers le développement du Cadre stratégique permanent (CSP) au nord du Mali, qui rassemble plusieurs

43. Entretien avec des cadres de la CMA, Bamako, 2020.

44. Les bourgoutières sont des plaines inondables qui constituent des espaces de pâturage particulièrement riches par la formation d'une espèce de plante appelée bourgou.

sensibilités armées de cet espace, ou bien à la faveur des processus de paix locaux entre groupes d'autodéfense, djihadistes et communautés au Burkina Faso et au Mali.

Une seconde question importante est la durabilité de ces systèmes, dont les imperfections sont innombrables. Du côté des groupes d'autodéfense en particulier, le rançonnement des populations est systématique et donc leur acceptabilité tendanciellement remise en cause. Ces groupes n'ont pas de modèle de mobilisation des ressources qui leur permettent de fonctionner sans solliciter (et malheureusement souvent imposer, y compris par la force) la participation des communautés.

Celles-ci y concourent volontiers tant que leur sécurité est effectivement garantie, mais le modèle déraile lorsqu'au contraire leur cotisation les expose à des actions de représailles d'autres groupes armés, en particulier djihadistes. C'est ce qui se passe au centre du Mali et dans les régions du Burkina Faso exposées à la présence djihadiste. Du côté des djihadistes, la durabilité de leur système est *de facto* mise en doute dès lors qu'ils sont combattus par les forces armées nationales et internationales. Par ailleurs, ces groupes – en particulier l'EIGS – se livrent à des violences contre les civils qui font leur mode de gouvernance sur la crainte et les rendent ainsi peu durables.

Une troisième question est celle de la compatibilité entre ces systèmes de gouvernance. On l'a vu, entre les référents coutumiers, religieux et étatiques, des espaces de négociation existent et sont âprement exploités par les acteurs locaux. La place de la criminalité organisée ici mérite d'être soulignée. Tous les groupes d'autodéfense et les groupes armés « rebelles » sont impliqués dans certaines de ces filières, à commencer par le vol de bétail pour les premiers, et les trafics de drogue pour les seconds.

Les rapports que les groupes djihadistes ont entretenus avec ces filières ne sont pas les mêmes, condamnant les seconds sans pour autant combattre leurs auteurs. Il apparaît que les groupes djihadistes ciblent plus spécifiquement les bandits (actifs dans les trafics ou non) dès lors que ceux-ci s'en prennent aux populations civiles. Relativement au trafic de bétail, bien qu'ils arrêtent les voleurs d'animaux, eux-mêmes s'adonnent à l'enlèvement de bétail, au motif qu'il s'agirait d'un butin de guerre. *In fine*, la vente d'animaux représente une part importante de leur financement.

Cette dernière question renvoie à la place du référent étatique, compris au sens du modèle wébérien du terme. Les référentiels d'organisation sociale fondés par exemple sur la tradition coutumière (pour les groupes d'autodéfense) ou religieuse (groupes djihadistes) façonneront nécessairement la gouvernance des territoires qu'ils revendiquent, mais sans qu'ils soient totalement hermétiques au référent étatique. Tant par souci d'être reconnu par les États voisins que par un système international construit autour du référent westphalien, les

groupes armés soucieux de cette respectabilité sont parfois incités à s'inspirer de ce référent quitte à le redéfinir.

Même du côté des groupes djihadistes, loin d'être systématiquement inflexibles, on observe dans certaines zones une disposition à composer avec le référent étatique sous certaines conditions, à l'instar par exemple de l'autorisation des élus locaux à poursuivre leurs activités, de l'autorisation des écoles franco-arabes à fonctionner au Burkina Faso (lesquelles relèvent pourtant de l'éducation nationale), de l'autorisation faite aux populations de saisir la justice étatique et d'autres exceptions permises sur la base d'accords locaux âprement négociés (comme dans la région nord du Burkina Faso par exemple). Il existe donc des espaces de négociation qui pourraient constituer une opportunité de dialogue avec ces groupes en vue de s'entendre sur des modalités de gouvernance du territoire, qui ne soient pas transitoires ou ponctuelles, mais qui définissent sur le long terme les conditions d'une gouvernance renouvelée, hybridation des systèmes étatiques, coutumiers et djihadistes.

Conclusion

La présence étatique n'est pas une condition en soi de la stabilité. Bien au contraire, les cycles répétés de crise qui touchent le Sahel et dans lesquels la gouvernance étatique a une responsabilité directe ouvrent la voie à une réflexion tant sur le plan académique qu'opératif sur d'autres formes de gouvernance qui n'auraient pas l'État et ses attributs – à savoir notamment le monopole de la violence légitime et l'intangibilité des frontières – comme prérequis, en tout cas dans sa forme wébérienne actuelle.

Ce champ, encore largement fécond, sera nécessairement rempli d'une manière ou d'une autre par les acteurs qui occupent actuellement le terrain, administrent *de facto* les populations et assurent leur sécurité. Leurs intérêts sont plus alignés aujourd'hui qu'ils ne l'étaient il y a quelques années : en témoignent le rapprochement de la Plateforme et de la CMA au sein du CSP, ou les trêves locales conclues entre groupes djihadistes et groupes d'autodéfense et que les États malien et burkinabé ont cautionné voire soutenu. Il y a là, peut-être, une opportunité de capitaliser sur ces acquis pour imaginer des modèles de gouvernance hybride plus durables où l'État se redéfinirait.



27 rue de la Procession 75740 Paris cedex 15 – France

Ifri.org